

Mesdames, Messieurs,

A partir de demain midi et pour les jours à venir, 13 départements sont classés en vigilance jaune par Météo France qui annonce également une alerte canicule (vigilance orange) dans les 49 départements suivants : **01, 38, 42, 73, 74, 03, 15, 63, 25, 39, 71, 19, 32, 46, 47, 81, 82, 07, 12, 31, 21, 58, 68, 70, 90, 67, 18, 36, 40, 33, 24, 16, 87, 09, 11, 66, 34, 30, 48, 13, 84, 05, 04, 06, 83, 2B (+Andorre), 17, 79, 85, 86** et une **alerte canicule (vigilance rouge) dans les 4 départements suivants : 07, 26, 43, 69** (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/demain>). Au plus fort de l'épisode, les températures maximales pourront localement atteindre ou dépasser les 35 degrés, voire les 40 degrés dans les départements en vigilance rouge.

Cet épisode caniculaire va très probablement s'étendre à d'autres départements et s'intensifier dans les jours à venir, il vous est donc conseillé de consulter régulièrement la carte de vigilance de Météo France.

Aussi, il est de notre responsabilité collective de nous impliquer pour informer tant les organisateurs des manifestations sportives que les pratiquants d'une activité physique et sportive, sur les mesures de prévention à adopter, pour faire face à la vague de chaleur mais aussi prévenir les risques de noyades, qui sont majeurs dans cette période.

Les cinq messages de prévention à relayer auprès du plus grand nombre sont les suivants :

- « Pour votre sécurité, évitez les heures les plus chaudes de la journée pour les activités sportives » ;
- « Pensez à vous hydrater régulièrement » ;
- « Pour votre sécurité, baignez-vous systématiquement dans les zones surveillées » (la sécurité est notre responsabilité collective) ;
- « Pour votre sécurité, entrez progressivement dans l'eau » ;
- « Pour leur sécurité, ne laissez jamais vos enfants seuls dans l'eau ».

En ce qui concerne les départements en vigilance rouge, toute activité physique et sportive est formellement déconseillée (hormis certaines activités en milieu aquatique ou en milieu climatisé).

En ce qui concerne les organisateurs de manifestations sportives, il vous revient de leur adresser l'affiche ci-jointe rappelant les consignes à respecter dans cet épisode caniculaire.

Je vous rappelle que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques met aussi à disposition de tous les acteurs du champ sportif des messages de prévention sur le site du [ministère](#) que vous pouvez partager largement. Par ailleurs, il vous appartient également de diffuser les vignettes informatives en matière de prévention des noyades que vous trouverez sur le site du ministère (cf les liens ci-dessous).

Ces messages sont également diffusés via les réseaux sociaux du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- Twitter : https://twitter.com/Sports_gouv
- Facebook : <https://www.facebook.com/sports.gouv.fr>
- <https://www.instagram.com/sports.gouv/>

[Guide pour un été 2023 sportif et responsable | sports.gouv.fr](#)
[Canicule et activités sportives | sports.gouv.fr](#)

En cette période particulière, nous comptons sur le monde sportif pour renforcer son rôle en matière de vigilance et de prévention des publics, et veiller à la protection des personnes les plus vulnérables.

Nous vous remercions de votre engagement

Catherine CHENEVIER
Sous-directrice de l'éthique, de la protection des publics et des métiers